

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 6 mars 2023, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux dans la rue des Vergers à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit à partir du jeudi 9 mars 2023 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 24 mars 2023 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, dans la rue des Vergers, dans le virage à l'entrée du terrain privé CREOS, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)


Du jeudi 9 mars 2023 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 24 mars 2023 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue des Vergers, dans le virage à l'entrée du terrain privé CREOS, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons numéros impairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du jeudi 9 mars 2023 de 08.00 heures jusqu'au vendredi 24 mars 2023 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue du Nord, dans le virage à l'entrée du terrain privé CREOS, sur le tronçon du chantier, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec numéros pairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

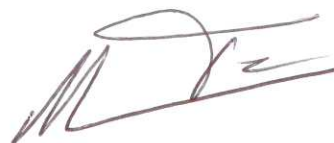
Walferdange, le 6 mars 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre ff,



Michel Feidt
1^{er} échevin